

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 15 décembre 2022

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel

#### **ÉTAIENT PRESENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, Mme Denis, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, Mme Lecroq, Mme Maroun, Mme Paul, Mme Ségura, M. Chabani, M. Fourcade, M. Laporte, Mme Chaumillon

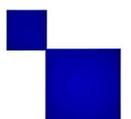
#### **ÉTAIENT EXCUSES :**

Mme Youssouf donnant pouvoir à Mme Denis  
M. Constant donnant pouvoir à M. Molossi  
M. Monot donnant pouvoir à M. Guiraud  
M. Sadi donnant pouvoir à Mme Labbé  
M. Taïbi donnant pouvoir à Mme Lecroq  
M. Dallier donnant pouvoir à Mme Maroun  
M. Martin P-Y donnant pouvoir à Mme Ségura  
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Chabani  
Mme Capanema donnant pouvoir à M. Laporte  
Mme Pierre donnant pouvoir à Mme Paul

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Cranoly, Mme Pietri, M. Bluteau, M. Monany, Mme Choulet, M. Martin S., M. Cannarozzo, Mme Franclet

-----



## Délibération n° 2022-XII-49 du 15 décembre 2022

### FAVORISER LA PRATIQUE SPORTIVE DE TOUTES ET TOUS DANS L'ESPACE PUBLIC.

**Le conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code du sport,

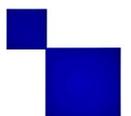
Vu le rapport de son président,

La quatrième commission consultée,

**après en avoir délibéré,**

- APPROUVE les principes de la stratégie départementale « sport et espace public » autour des objectifs suivants :

- Le besoin de disposer de nouveaux équipements sportifs dans un territoire fortement carencé, afin de réduire les inégalités d'accès et promouvoir la pratique sportive, notamment auprès des jeunes ;
- La volonté de doter le territoire d'équipements sportifs de proximité conviviaux et inclusifs, qui répondent à la diversité des usagers, en prenant en compte les enjeux du genre, du handicap et de l'intergénérationnel ;
- La nécessité de tenir compte de la transition écologique et de la durabilité, afin que ces sites soient accessibles en mobilité douce, intègrent des espaces végétalisés et des solutions contre les îlots de chaleur, prévoient une démarche éco-responsable dans le choix des matériaux et des sols ;
- Le souhait de développer des équipements sportifs attractifs, hybrides et innovants, qui permettent de mixer les usages et d'être ainsi des lieux de vie : art/sport, design actif, équipement ludosportif... ;
- Prendre en compte l'animation et la gestion du site, permettant une utilisation mixte pratique libre et pratique encadrée, pour un usage en autonomie, scolaire, associatif ou familial ;
- Définir la maintenance et l'entretien des sites, permettant une pratique sécurisée et agréable, tout en préservant au mieux l'équipement.



- APPROUVE la mise en œuvre de cette stratégie en deux volets d'intervention :
  - volet 1 : un soutien aux projets d'équipements sportifs de proximité des acteurs du territoire, avec une enveloppe de 12 M€ pour la période 2023-2028,
  - volet 2 : la réalisation de projets d'équipements sportifs de proximité sur le foncier départemental disponible avec une enveloppe de 5 M€ sur la période 2023-2024 ;
- ALLOUE une subvention de 2,4 millions d'euros à l'Agence Nationale du Sport au titre de l'année 2023 pour le co-financement du Plan 5000 terrains de sports,
- APPROUVE la convention de cofinancement avec l'Agence Nationale du Sport, dont le projet est ci-annexée,
- DÉLÈGUE la compétence à sa commission permanente pour la mise en œuvre à venir de la stratégie départementale « sport et espace public »,
- AUTORISE M. le président du Conseil départemental à solliciter des subventions pour la réalisation d'équipements sportifs de proximité dont le Département est maître d'ouvrage.

Pour le président du conseil départemental,  
et par délégation,

Se sont prononcés pour :

*M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Paul, Mme Ségura, M. Chabani, Mme Lagarde, M. Fourcade, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Chaumillon, Mme Pierre*

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstention(s) : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*